

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **dixième jour de janvier 2011 à 20h00** au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard  
Monsieur Rock Paquin  
Me Serge Bizier  
Monsieur Fernand Ruel  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

#### **Dépôt d'une déclaration des intérêts pécuniaires**

Le greffier indique que le membre du conseil, Rock Paquin a déposé une déclaration écrite de ses intérêts pécuniaires, tel qu'exigé à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

**11-01-001**

#### **Affectation de crédits – Dépenses incompressibles et engagements**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'affecter les crédits nécessaires en 2011 pour les dépenses incompressibles et les engagements suivants :

- a) Salaires des fonctionnaires et employés tels qu'établis par résolution, politique, entente, contrat ou convention et versés sur les bases définies;
- b) Rémunération et allocation des membres du conseil versées sur une base mensuelle;
- c) Remboursement des emprunts à long terme et des intérêts tels qu'établis sur chacun des actes, obligations ou billets contractés;
- d) Engagement de crédit avec Gaudreau Environnement inc. tel qu'établi par les contrats ou facturations sur une base mensuelle;
- e) CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. : contribution 2011 de **29 259,86 \$** (plus taxes) incluant les frais informatiques;
- f) Quote-part de la MRC de l'Érable :
  - Montant total de **215 502,68 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2011 et le 15 juin 2011;
- g) Quote-part des dépenses du Centre local de développement de l'Érable :
  - Montant total de **57 802,12 \$** payable en deux versements égaux le 15 février 2011 et le 15 juin 2011;

- h) Contribution à la Société d'Horticulture de Princeville de **8 000,00 \$** pour le fonctionnement de la Société et du Café Mondelet payable en deux versements égaux en février 2011 et avril 2011 et **7 000,00 \$** pour la Foire champêtre et culturelle payable en juin 2011;
- i) Contribution à Développement économique Princeville de **155 000,00 \$** payable en trois versements égaux en février 2011, avril 2011 et juin 2011;
- j) Contribution au Centre aquatique régional de l'Érable de **73 100,00 \$** payable en deux versements égaux le 15 janvier 2011 et le 15 juin 2011;
- k) Dépenses engagées pour les services rendus par les fournisseurs suivants ainsi que pour les charges sociales:
- Bell Mobilité cellulaire & Bell Mobilité Pagette
  - CARRA
  - CSST
  - Distribution Guy Vachon (laitier)
  - Fiducie Desjardins (RRS & REER)
  - Financière Banque Nationale (REER)
  - Fonds de l'information foncière
  - Fonds des pensions alimentaires
  - Gaz Métropolitain
  - Grossiste Alimentation du Lac
  - Groupe CLR
  - Groupe Financier AGA, en fiducie
  - Hydro-Québec
  - Mckenzie Financial Corporation (REER)
  - Ministre des Finances du Québec
  - Ministre du Revenu du Québec
  - Petites caisses
  - Postes Canada
  - Postage by Phone (téléchargement)
  - Receveur général du Canada
  - Régie de l'Assurance-Maladie du Québec
  - Rogers
  - SOCAN
  - Société de l'Assurance automobile du Québec
  - SSQ – Groupe financier
  - Syndicat des employés municipaux des Bois-Francs
  - Télébec ltée
  - Vidéotron ltée

ADOPTÉE

**Dépôt d'états financiers d'organisme** - Le greffier dépose l'état financier de l'organisme subventionné par la Ville : Développement économique Princeville, Corporation Transport La Cadence, Club Patinage artistique de Princeville, Patrimoine Princeville et Partage St-Eusèbe.

11-01-002

**Mandat au vérificateur – Reddition de comptes TECQ, PRECO, FSI et Programme d'entretien du réseau routier**

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu de mandater Pierre Proulx, comptable agréé, du bureau Longchamps, Proulx, c.a. inc., afin de valider la reddition de comptes dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), du Programme de rem-

placement de conduites (PRECO), du Fonds de stimulation de l'infrastructure ainsi que du Programme sur l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

**11-01-003**      **Soumissions pour équipement de déneigement sur camion – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions reçues préparé et déposé;

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder le contrat pour la fourniture d'équipement de déneigement sur camion à Larochelle Équipement inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 90 500,00 \$, avant taxes.

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement pour un montant de 98 560,00 \$ à être remboursé en sept (7) paiements annuels égaux.

ADOPTÉE

**Projet vacances familles – Table des ressources enfance famille de l'Érable – À l'étude.**

**11-01-004**      **Subvention 2011 à Partage Saint-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'une somme de 7 500 \$ à l'organisme Partage St-Eusèbe de Princeville afin qu'elle apporte un peu de soutien alimentaire et économique aux familles dans le besoin de Princeville.

ADOPTÉE

**11-01-005**      **Vente de terrains résidentiels – 240-250 Lecours**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Patrice Croteau ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 247-1-191 (240 Lecours) et le lot 247-1-190 (250 Lecours) pour le prix de 20 662,00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

**11-01-006**      **Majoration du coût d'inscription aux activités de Loisir à Victoriaville**

ATTENDU la correspondance du directeur général de la Ville de Victoriaville à l'effet d'augmenter le montant facturé à une municipalité partie à l'entente pour des services dispensés à ses citoyens inscrits à une activité du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire de la Ville de Victoriaville ;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accepter le nouveau tarif de 190 \$ par inscription exigé par la Ville de Victoriaville concernant l'accueil de la clientèle de la Ville de Princeville à leurs activités de loisirs et de culture ;

QUE la résolution no 10-11-335 soit modifiée par le remplacement du montant de 158 \$ apparaissant au paragraphe b) par 190 \$.

ADOPTÉE

**11-01-007**

**Politique de remboursement - Activités de loisir hors territoire**

ATTENDU les frais supplémentaires de 190 \$ qu'un citoyen de Princeville doit assumer pour s'inscrire à une activité de loisirs ou de culture dispensée par la Ville de Victoriaville, avec laquelle la Ville de Princeville a une entente formelle ;

ATTENDU QUE certaines de ces activités ne peuvent pas être offertes par le service des sports, des loisirs et de la culture de Princeville ;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'établir la politique de remboursement suivante ;

Un remboursement de 125 \$ est consenti à tout citoyen de la Ville de Princeville qui s'inscrit à une activité de loisir ou de culture offerte par la Ville de Victoriaville en autant que :

- a) cette activité ne soit pas offerte par la Ville de Princeville ;
- b) les frais exigés par la Ville de Victoriaville aient été acquittés.

La présente résolution abroge toute autre précédente portant sur le même objet.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**11-01-008**

**Levée de la séance ajournée**

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance ajournée soit levée.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Gilles Fortier, maire